



Département d'Etudes,
de Recherches
et d'Observation



L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE : PROFESSIONNELS ET MIGRANTS AUX PRISES AVEC LES CONTRAINTES LEGISLATIVES

**LE VENDREDI 17 FEVRIER 2012
DE 14 HEURES A 17 HEURES**

CREAI DE PICARDIE/IRFFE
Amphithéâtre Alain Segret
12 rue des deux ponts
80044 AMIENS cedex 1

Le CREAL de Picardie, lieu de réflexions, de débats et de rencontres des professionnels du secteur social et médico-social vous propose une conférence-débat sur l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Respectivement assistant social et éducateur spécialisé de formation, **Frédéric BALLIERE** et **Jérôme PRIVET** ont exercé plusieurs années en collaboration auprès de demandeurs d'asile. Ils sont aujourd'hui cadres pédagogiques à l'IRFFE. Leurs travaux universitaires s'intéressent aux questions des trajectoires migratoires et de l'intervention sociale.

Privet Jérôme, « Les paradoxes du travail social en CADA », in Actualités Sociales Hebdomadaires, n°2705, 15 avril 2011.

Ballière Frédéric, « Le recours aux soins des demandeurs d'asile. Approche ethnographique de l'expérience de l'exil ». Paris, L'Harmattan, Col. Le travail du social, 2011, 137 p.

Ballière Frédéric, « Quand l'expérience d'exil prend corps », in Marie-Anne Dujarier (Dir.) Travailleurs sociaux en recherche-action. Paris, L'Harmattan, Col. Recherche-action en pratiques sociales, 2010, pp. 173-196.

RÉSUMÉ DE LA CONFÉRENCE

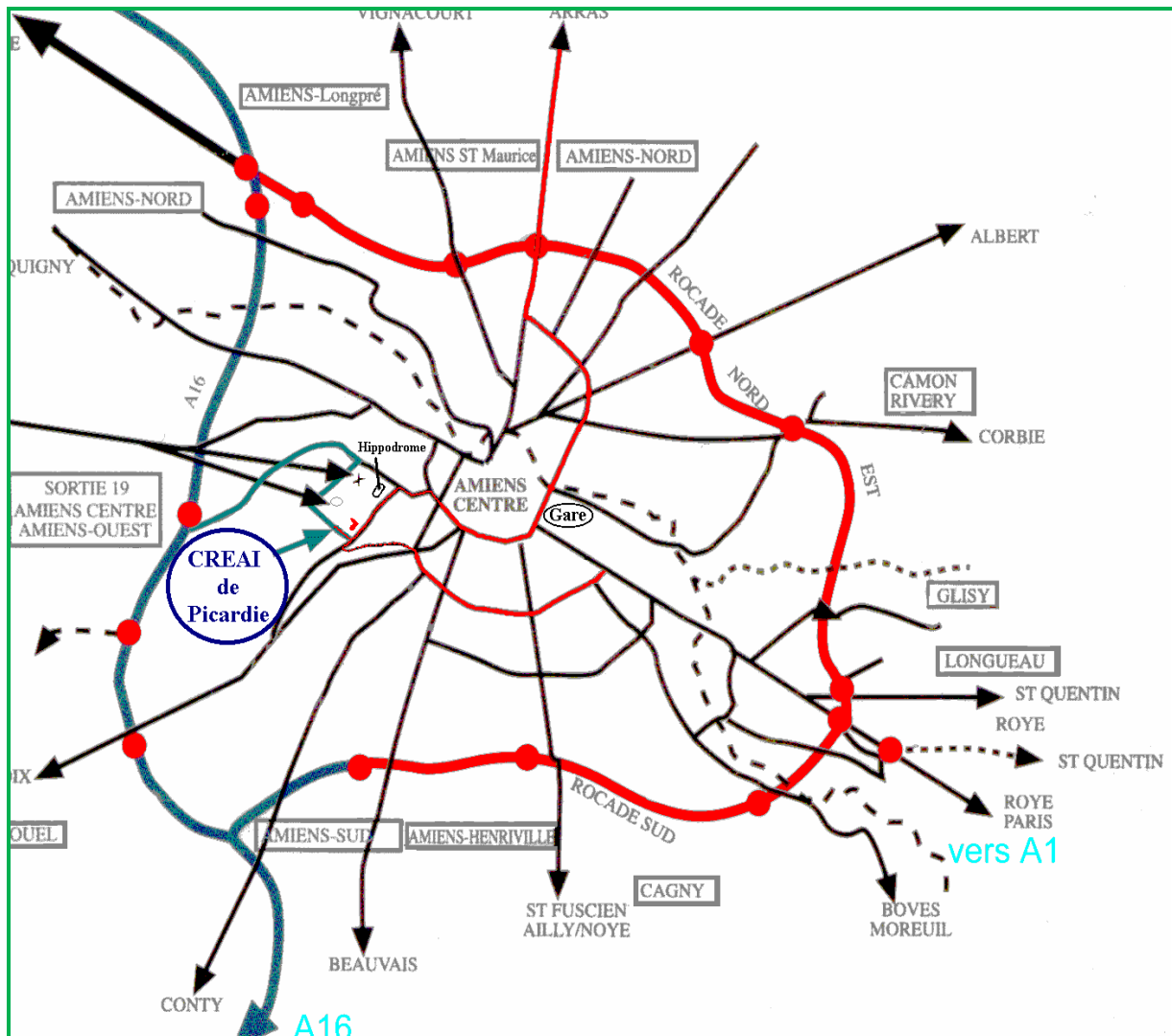
Depuis 2003, une succession de réformes législatives a amorcé progressivement de profondes modifications dans l'accueil et la prise en charge des demandeurs d'asile sur le territoire national. Imprégnée d'une politique d'harmonisation européenne, les déclinaisons sociales en France en faveur de ce public prennent une tout autre dimension avec la parution successive des *circulaires du 24 juillet 2008 puis du 19 août 2011* relatives aux missions des CADA et aux modalités de pilotage du dispositif national d'accueil. Restant considérés comme des établissements sociaux, ces centres sont désormais distingués des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement administratif, social et médical, la scolarisation des enfants, l'organisation d'activités socioculturelles et enfin la gestion des sorties¹. Désormais, une attention toute particulière est portée sur ce dernier point avec, sous la dynamique de la fluidité, l'apparition de pénalités financières pour les gestionnaires d'établissements n'appliquant pas suffisamment ces consignes. Ces changements complexifient considérablement les pratiques d'action sociale auprès des personnes exprimant une demande d'asile. Immergés dans des logiques gestionnaires, les travailleurs sociaux interrogent le propre sens de ces actions sociales dans un espace de plus en plus restreint et contraignant.

Ces dispositions législatives impactent également l'expérience d'exil de ces migrants. L'impossibilité de travailler, la précarité et l'attente fragilisent leur situation sociale. Dans ce contexte de vie difficile, tous leurs efforts sont tournés vers l'obtention du statut de réfugié. En effet, les demandeurs d'asile doivent trouver les moyens de faire reconnaître la légitimité de leurs demandes. L'enjeu central de cette expérience est donc la reconnaissance de leur parcours qui, lorsqu'elle ne trouve pas d'écho, place ces migrants dans une impasse légale, sociale et identitaire. Confrontés aux limites du récit pour faire entendre l'urgence et la gravité de leurs situations, certains d'entre eux vont alors substituer à « la mise en mots dans la procédure d'asile », « la mise en maux dans le champ sanitaire », opérant ainsi un déplacement des questions sociales vers le corps. Dans ce contexte, la santé prend pour eux une signification particulière. Elle devient une question sociale et politique...

En mettant en vis-à-vis l'expérience des travailleurs sociaux et celle des demandeurs d'asile, cette conférence propose d'interroger la manière dont les acteurs tentent d'évoluer aux prises avec un contexte législatif de plus en plus contraignant et sélectif.

¹ Circulaire du 24 juillet 2008 relative aux missions des CADA et aux modalités de pilotage du dispositif national d'accueil.

PLAN D'ACCÈS au Site du CREAI de PICARDIE – IRFFE 12, rue des Deux Ponts - 80044 AMIENS CEDEX 1



Participation : 15 euros
Chèque à l'ordre du CREAI de Picardie

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Juliette HALIFAX
CREAI de Picardie
6, rue des deux ponts - 80044 AMIENS CEDEX 1
Tél. : 03.22.66.24.34 - Fax : 03.22.52.61.99
Email : juliette.halifax@irffe.fr